



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SOMMAIRE

LE CADRE JURIDIQUE	3
LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2024	4
<u>BILAN 2023</u>	
1 - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2023	5
2 - RESULTAT DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT EN 2023	10
3 - L'ENDETTEMENT	13
<u>ORIENTATIONS 2024</u>	
4 - PERSPECTIVES 2024 EN FONCTIONNEMENT	15
5 - EPARGNE DISPONIBLE ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	21
6 - ORIENTATIONS PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	22
7 - AXES DE PRIORITE	22
ANNEXE : Synthèse Audit énergétique	

LE CADRE JURIDIQUE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et un débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport pour répondre à deux objectifs principaux :

-Le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;

-Le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe complète les règles relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2024 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune, et le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2024

- Inflation prévisionnelle pour 2024 : 2,6 %
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est abondée de 320 M€ par rapport à 2023 dont 150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'élève à 1,046 milliard d'euros et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à 570 M€. Ces deux dotations sont fléchées sur la transition écologique.
- le Fonds vert est porté à 2,5 milliards d'euros dont 1,1 milliard de versement prévu en 2024.
- instauration pour les communes de + de 3500 habitants d'un "budget vert", document retraçant l'impact du budget sur la transition écologique annexé au compte administratif (CA 2024 en 2025)
- généralisation de la M57 en lieu et place de la M14 devant aboutir à la généralisation du compte financier unique (CFU - fusion du compte administratif et du compte de gestion)

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2023

1-1 Evolution des dépenses

Malgré une inflation évaluée à 4,9 % en 2023, les charges de gestion courantes ont été contenues (+ 1,37%)

Charges de personnel : +0,99 %

- impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 01/07/2023
- nombre d'ETPR (Equivalent temps plein rémunéré) de 75,56 en 2023 (81,48 en 2022, 72,28 en 2021)

Charges à caractère général : + 2,40 %

Derrière cette augmentation limitée, deux constats qui se compensent :

- une augmentation importante des coûts énergétiques (+ 92%) d'autant qu'ils représentent + du tiers de nos dépenses à caractère général et malgré l'amortisseur électricité pris en charge par l'Etat (72 k€ soit 20 % du coût réel).
- une réduction presque équivalente des achats liés aux travaux en régie qui s'imputent depuis 2023 en investissement.

Autres charges de gestion courante : +1,44 %

- augmentation des subventions au Syndicat intercommunal de Restauration Collective (+7,6%) , au CCAS (+ 7,3%) et aux associations (+9,9%)
- diminution de la participation au SIVU Enfance Jeunesse (- 5,5%)

Autres charges

- charges financières: -6,5 % (pas de nouvel emprunt)
- charges exceptionnelles x 3 : subventions exceptionnelles suite aux sinistres intervenus en Turquie, en Syrie, au Maroc et en Libye, ainsi qu'aux associations

1-2 Evolution des recettes

La progression des recettes de gestion courante a été de **8,35 %**

Atténuation de charges: – 7,9 %

- diminution des remboursements des risques statutaires qui traduit un moindre absentéisme en 2023.

Produits des services : + 3,9 %

- progression des recettes périscolaires (cantine et école multisport)
- remboursement par le CCAS du personnel mis à disposition

Impôts et taxes : + 5,4 %

- l'augmentation des recettes fiscales (TFB et TFNB) est liée uniquement à la revalorisation des bases intervenue en 2023 (+7,1 %) *alors que la commune n'a pas majoré les taux d'imposition*
- progression également des recettes au titre de la taxe locale sur l'électricité
- on note cependant une légère diminution de la taxe additionnelle aux droits de mutation et du fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC reversé par la communauté d'agglomération)

Dotations, subventions et participations : + 24 %

- augmentation principalement due au "filet de sécurité" mis en place par l'État pour compenser les hausses des charges de personnel et d'énergie en 2022 (250 k€)
- augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (notamment de la dotation de solidarité rurale + 20k€, alors que la dotation forfaitaire est en légère baisse)

Autres produits de gestion courante : x 1,7

- locations immobilières

Produits exceptionnels

- la revente partielle de la friche Lactalis rachetée en 2022 à EPF finalisée en 2023 a généré une recette de 220 k€ et une plus-value de 134 k€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES				
Ch	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	% réal.
011	Charges à caractère général	1 287 360,00	1 150 829,68	89,39 %
012	Charges de personnel	3 297 150,00	3 288 845,73	99,75 %
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 183 500,00	1 168 038,37	98,69 %
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		5 768 010,00	5 607 713,78	97,22 %
66	Charges financières	96 000,00	87 924,31	91,59 %
67	Charges exceptionnelles	21 667,00	19 326,20	89,20 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.		5 885 677,00	5 714 964,29	97,10 %
023	Virement à la section d'investissement	863 150,73		
042	Opérations d'ordre entre sections	407 824,27	407 824,27	100,00 %
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 270 975,00	407 824,27	
TOTAL		7 156 652,00	6 122 788,56	85,55 %

RECETTES				
Ch	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	% réal.
R002	Excédent de fonctionnement reporté	699 138,31		
013	Atténuations de charges	77 000,00	76 435,23	99,27 %
70	Produits des services	167 100,00	179 119,87	107,19 %
73	Impôts et taxes	4 856 587,00	4 921 983,92	101,35 %
74	Dotations, subventions et participations	1 081 299,00	1 169 169,61	108,13 %
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00	23 679,00	127,31 %
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		6 200 586,00	6 370 387,63	102,74 %
77	Produits exceptionnels	228 000,00	233 489,25	ns
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.		6 428 586,00	6 603 876,88	102,73 %
042	Opérations d'ordre entre sections	177 100,00	149 856,36	84,62 %
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		177 100,00	149 856,36	
TOTAL		7 304 824,31	6 753 733,24	92,46 %

EXCEDENT DE L'EXERCICE		630 944,68		
-------------------------------	--	-------------------	--	--

EXCEDENT CUMULE		1 330 082,99		
------------------------	--	---------------------	--	--

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – EVOLUTION 2022-2023

DEPENSES				
Ch	Intitulé	2022	2023	Evolution
011	Charges à caractère général	1 123 908,28	1 150 829,68	2,40 %
012	Charges de personnel	3 256 567,94	3 288 845,73	0,99 %
65	Autres charges de gestion courante	1 151 443,72	1 168 038,37	1,44 %
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 531 919,94	5 607 713,78	1,37 %
66	Charges financières	94 050,06	87 924,31	-6,51 %
67	Charges exceptionnelles	6 270,60	19 326,20	208,20 %
68	Dotations aux provisions			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 632 240,60	5 714 964,29	1,47 %
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre entre sections	168 063,02	407 824,27	142,66 %
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	168 063,02	407 824,27	142,66 %
	TOTAL	5 800 303,62	6 122 788,56	5,56 %

RECETTES				
Ch	Intitulé	2022	2023	Evolution
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 185 385,22	699 138,31	
013	Atténuations de charges	83 022,88	76 435,23	-7,93 %
70	Produits des services	172 277,14	179 119,87	3,97 %
73	Impôts et taxes	4 668 049,02	4 921 983,92	5,44 %
74	Dotations, subventions et participations	942 317,08	1 169 169,61	24,07 %
75	Autres produits de gestion courante	13 791,73	23 679,00	71,69 %
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 879 457,85	6 370 387,63	8,35 %
77	Produits exceptionnels	15 658,41	233 489,25	1391,14 %
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 895 116,26	6 603 876,88	12,02 %
042	Opérations d'ordre entre sections	162 657,47		100,00 %
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	162 657,47	149 856,36	-7,87 %
	TOTAL	7 243 158,95	7 452 871,55	2,90 %
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	257 470,11	630 944,68	145,06 %
	EXCEDENT CUMULE	1 442 855,33	1 330 082,99	-7,82 %

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1 Dépenses d'investissement - opérations

En 2023 ont été réalisés ou engagés 937,2 k€ de travaux (dont 176 k€ en reste à réaliser) soit près de 20% de moins qu'en 2022.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Ecoles : 288,8 k€ dont :

- Agrandissement du restaurant scolaire Le Cormier : 240,3 k€ (coût total depuis 2022=251 k€)
- Aménagements divers sur les Ecoles : 48,5 k€

Bâtiments : 141,7 k€ dont :

- Chaumontet Cabinet médical : 51,4 k€
- Equipements sportifs (stade, tennis, Dojo) : 27,1 k€
- Aménagements divers Médiathèque : 14 k€
- rénovation WC publics F.Mitterrand : 12,4 k€
- Aménagements divers Brassens : 11,7 k€
- Cimetières (colombarium) : 10 k€
- Audit énergétique 7,7 k€
- Divers 7,4 k€

Voirie : 238,3 k€ dont :

- aménagements de sécurité 168,6 k€
- autres aménagements de voirie 63,7 k€
- acquisitions 6 k€

Cadre de vie : 155,2 k€ dont :

= Grille des Mérigots	68 k€
- Aménagement Place Blanche	45 k€
- espaces verts	17,3 k€
- budgets participatifs	13 k€
- fonds documentaire médiathèque	12 k€

Modernisation: 113,2 k€ dont :

- véhicules et gros matériels	42,8 k€
- Informatique - téléphonie	14,5 k€
- outillage	17,5 k€
- mobiliers - sécurité	38,4 k€

2-2 Autres dépenses d'investissement

Remboursement emprunts: 442,3 k€

Cette somme inclut le solde du prêt relais souscrit en 2020 (200 k€ sur 500 k€ empruntés)
L'annuité en capital des emprunts à long terme (242,3 k€) est en retrait de 20 % par rapport à 2022.

2-3 Recettes d'investissement - opérations

En 2023 la commune a encaissé près de 497 k€ de subventions auxquelles s'ajoutent 222,6 k€ de subventions acquises mais restant à réaliser

Subventions reçues : 497 k€ dont :

- subvention DETR Ecole maternelle Le Cormier :	253,3 k€
- subvention Région Bâtiment du futur Le Cormier :	220,6 k€
- subvention amendes de police travaux de sécurité :	12 k€
- " " " sécurisation Les Carrières :	4 k€
- " " " radars pédagogiques :	1 k€
- subvention FIPD gilets pare-balle :	1 k€

Subventions en reste à réaliser : 226,6 k€

- solde subvention Région Bâtiment du futur Le Cormier :	179,8 k€
- subvention DRAC Grille des Mérigots :	12,1 k€
- subvention Département Grille des Mérigots :	6,7 k€
- subvention DETR PAVE :	24 k€

2-4 Autres recettes d'investissement

Fonds de compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA) : 174,2 k€

Ce fonds est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles de l'avant-dernière année au taux de 16,404 %
En 2022, cette recette était de 503,6 k€

Taxe d'aménagement : 74,6 k€ (- 4,5 % par rapport à 2022)

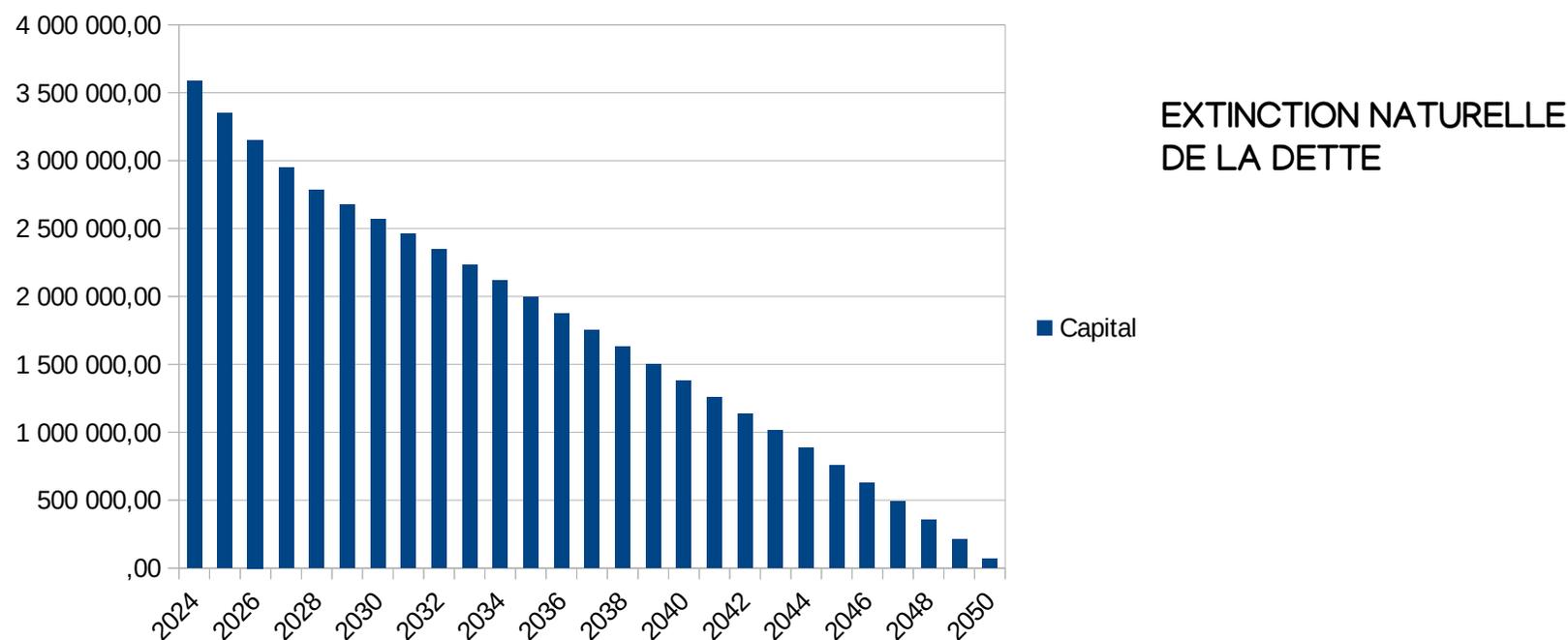
Cette taxe perçue sur les actes d'urbanisme reflète le niveau de constructions nouvelles sur le territoire communal.

3 – SITUATION DE LA DETTE

Après quelques années "critiques", la situation de l'endettement de la commune revient à la norme.

Capital restant dû au 31/12/2023	: 3 586 771,50
Epargne brute :	674 749,54
Ratio de désendettement	5,31
Ratio de désendettement 2022 (calcul SGC):	9,57
Ratio de désendettement 2021 (calcul SGC) :	6,85

Selon les normes généralement admises, avec un ratio inférieur à 6, la situation d'endettement est considérée comme maîtrisée.



RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	RAR
D001	Déficit reporté	917 866,82		
204	Subventions d'équipement versées	10 430,00	10 428,62	
	Opérations d'équipement	1 366 272,79	761 096,36	176 146,84

	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 376 702,79	771 524,98	176 146,84
--	--	---------------------	-------------------	-------------------

16	Emprunts	450 000,00	442 299,44	
020	Dépense imprévues			

	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	450 000,00	442 299,44	
--	---------------------------------------	-------------------	-------------------	--

	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 826 702,79	1 213 824,42	176 146,84
--	--	---------------------	---------------------	-------------------

040	Opérations d'ordre entre sections	177 100,00	149 856,36	
041	Opérations patrimoniales	20 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	197 100,00	149 856,36	

	TOTAL	2 941 669,61	1 363 680,78	176 146,84
--	--------------	---------------------	---------------------	-------------------

	DEFICIT DE CLOTURE		381 488,69	
--	---------------------------	--	-------------------	--

RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	RAR
16	Emprunts		230,21	
27	Créance régie ER	4 370,00	2 620,13	
	Opérations d'équipement	698 427,59	496 896,71	222 630,38

	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	702 797,59	499 747,05	222 630,38
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

10	Dotations, fonds et réserves	947 897,02	992 487,59	
1068	Résultat affecté			
27	Autres immobilisations financières	4 370,00	2 620,13	
024	Produits de cession			

	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	947 897,02	992 487,59	
--	---------------------------------------	-------------------	-------------------	--

	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 650 694,61	1 492 234,64	222 630,38
--	--	---------------------	---------------------	-------------------

021	Virement de la section fonct.	863 150,73		
040	Opérations d'ordre entre sections	407 824,27	407 824,27	
041	Opérations patrimoniales	20 000,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 290 975,00	407 824,27	

	TOTAL	2 941 669,61	1 900 058,91	222 630,38
--	--------------	---------------------	---------------------	-------------------

	EXCEDENT DE L'EXERCICE		536 378,13	
--	-------------------------------	--	-------------------	--

4- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

4-1 – LA MASSE SALARIALE

Éléments à prendre en compte pour 2024:

- attribution de 5 points d'indice supplémentaire (40 k€)
- impact de l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice (1^{er} juillet 2023) sur l'année pleine (42 k€)
- augmentation cotisations sociales et assurances (24 k€)
- refonte de la grille RIFSEEP (10 k€)
- tuilage service élections (10 k€)
- réintégration d'un agent après disponibilité (36,8 k€)
- mise en place astreintes police municipale (9 k€)
- renforts administratifs (8,75 €)
- agents en année pleine 2024 + GVT (54,5 k€)
- imprévus (10 k€)

Compte tenu de ces éléments la masse salariale est estimée à 3 519 k€ pour 2024, soit une progression de 7 % par rapport au réalisé 2023 (3 289 k€)

4-2 – LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les hausses à prévoir :

- = **assurances** : suite à la résiliation de nos contrats responsabilité civile et bâtiments au 31/12/2023, nous en avons obtenu la prolongation pour 6 mois. Les tensions sur le marché de l'assurance laissent présager une hausse sensible des primes (+ 54 k€)
- **prestations diverses** : audit voirie, extension du contrat ATD16 (écoles, cybersécurité), audit ONF bois des Mérigots, honoraires urbanisme, analyse bases fiscales (+42 k€)
- **locations mobilières** : remplacement véhicule 7,5 t par location longue durée, sono manifestations, gros matériel d'entretien (+ 40 k€)

Soit une enveloppe globale sur ces postes de 228 k€

Par contre la facture énergétique devrait sensiblement diminuer :

- **électricité** : bien que reconduit en 2024, l'amortisseur électricité prévu par l'État ne bénéficiera pas à la commune (seuil passé de 160 à 250 k€).

En effet les tarifs des nouveaux marchés négociés à prix ferme pour un an par le SDEG affichent une diminution de l'ordre de 80 % par rapport à 2023

Enveloppe de 140 k€ pour 2024 (292 k€ réalisés en 2023)

- **gaz**: notre fournisseur, DALKIA, avec qui nous sommes liés jusqu'en 2026, a proposé un avenant pour passer de prix révisable à prix fixe sur les consommations jusqu'à la fin du contrat.

Enveloppe de 95 k€ pour 2024 (105 k€ réalisés en 2023)

L'enveloppe globale sur ce chapitre serait ainsi de 1 180 k€ pour 2024 soit + 2,53 % par rapport au réalisé 2023

4-3 – LES AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE

Hausse prévue de ces charges : +4,45 % (1 220 k€ en 2024 contre 1 168 k€ en 2023)

- baisse attendue de la participation au SIVU Enfance Jeunesse de l'ordre de 3 %
- participation au SIRC(Syndicat Intercommunal de restauration collective) : bien que les participations communales augmentent globalement de 6,5 %, la part de la commune est en diminution (-3%) à raison de la baisse des effectifs (près de 8%)
- participation au CCAS : 215 k€ soit +36 % (mise à disposition d'un agent supplémentaire + impact L'Isle Dépannage)
-)
- subventions aux associations: reconduction de l'enveloppe 2023 avec une augmentation de la subvention CASP (5 € par agent par mois) soit une enveloppe de 60,4 k€

5- PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5-1 – PRODUITS DES SERVICES

Compte tenu de de l'augmentation du remboursement par le CCAS des charges du personnel mis à disposition (un agent supplémentaire + impact de L'isle Dépannage + revalorisations) **ce chapitre sera majoré d'environ 28,4% par rapport au réalisé 2023 soit une enveloppe de 230 k€.**

5-2 – IMPOTS ET TAXES

5-2-1 – Contributions directes

Les taux: conformément à nos engagements de début de mandat, les taux d'imposition antérieurs seront maintenus soit:

- 52,89 % pour la TFB
- 41,16 % pour la TFNB
- 15,53 % pour la TH (résidences secondaires)

Les bases: conséquence de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) , les valeurs locatives augmenteront de 3,9% en 2024 (7,1% en 2023).

Le produit fiscal prévisionnel correspondant serait de **3 926 k€** contre 3 719 k€ réalisés en 2023 (les bases réelles ne sont pas encore connues)

5-2-2 – Attribution de compensation (Grand Angoulême):

Petite augmentation liée aux transferts de voirie communautaire **680 k€**.

5-2-3 – Fonds de péréquation intercommunale:

Reconduction du montant obtenu en 2023 soit **94 k€**.

5-2-4 – Taxe sur l'électricité:

Montant relativement constant: **120 k€**

5-2-5 – Taxe additionnelle aux droits de mutation:

Compte tenu du produit moyen sur les 6 dernières années (197 k€), montant budgété pour 2024: **180k€** (ralentissement marché immobilier?)

TOTAL ATTENDU SUR LES IMPOTS ET TAXES POUR 2024: **5 015 k€ (+1,90%)**

5-3 – DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

5-3-1 – La dotation globale de fonctionnement:

Malgré la hausse de la DGF prévue par la loi de finances pour 2024 (+ 320 M€) et en attente de sa notification par la DGCL, les composantes de la DGF communale sont , comme chaque année évaluées par prudence comme suit:

- dotation forfaitaire: – 1% par rapport à 2023 soit **227 k€**
- dotation de solidarité rurale: identique à 2023 soit **90 k€**
- dotation nationale de péréquation: idem soit **40 k€**

5-3-2 – Compensation des exonérations de taxe foncière:

Composée principalement de la compensation au titre des locaux professionnels, cette compensation devrait au minimum bénéficier de la revalorisation des bases (+ 3,9%).

Montant à budgéter: **500 k€**

5-3-2 – Filet de sécurité:

Perçu en 2023 pour compenser les hausses de rémunération et des coûts énergétiques de 2022 (250 k€), ce dispositif est assorti en 2024 de critères auxquels la commune ne satisfait pas, ce qui explique la baisse conséquente de ce chapitre de recettes

TOTAL ATTENDU SUR LE CHAPITRE DOTATIONS POUR 2023: 922 k€ (-21%)

5-4 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

+ 20 % par rapport à 2023 (loyer cabinet médical Chaumontet 16 k€)

soit une enveloppe de 28,5 k€ pour 2024

5 – EPARGNE DISPONIBLE POUR 2024

Compte tenu des résultats 2023, des orientations budgétaires en fonctionnement et des éléments déjà connus en investissement pour 2024, les ressources disponibles pour l'investissement à compter de 2024 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	1 180 000,00	Produits des services	230 000,00
	Charges de personnel	3 519 000,00	Impôts et taxes	5 015 600,00
	Autres charges de gestion courante	1 220 000,00	Dotations, subventions et participat.	922 000,00
			Autres produits de gestion courante	28 520,00
	Total dépenses réelles	5 919 000,00	Atténuations de charges	75 000,00
			Total recettes réelles	6 271 120,00
			Epargne de gestion courante	352 120,00
	Charges financières	80 500,00	Epargne brute	271 620,00
INVESTISSEMENT	Emprunts	237 000,00	Epargne nette	34 620,00
			Dotations (FCTVA, TLE)	135 000,00
	Attribution compensation invest	6 564,00	Attribution compensation inv Ecep	21 147,00
			Autres immo financières	3 500,00
			Solde excédent global	995 000,00
			SOLDE DISPONIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS	1 182 703,00

6 – ORIENTATIONS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024

Le recensement des besoins d'investissement (y compris travaux en régie) dans le cadre de la mise à jour du PPI avant arbitrages se présente comme suit :

1 240 k€ pour 2024
596 k€ pour 2025
315 k€ pour 2026

Pour 2024 les besoins recensés se répartissent ainsi :

Ecoles : 62 085 €
Bâtiments : 346 700 € dont Réhabilitation Chaumontet
Désamiantage Lactalys
Rénovation Scène Brassens
Rénovation Médiathèque
Voirie : 364 900 € dont la moitié aménagements de rue
Cadre de vie : 270 500 € dont Place Blanche et centre bourg
Modernisation : 195 410 € dont 85 k€ renouvellement gros matériel

7 – AXES DE PRIORITE

– axe 1 : **Les ressources de financement disponible**

Celles-ci couvrant à peine le besoin de 2024, il convient de prioriser et mieux répartir les investissements dans le temps

- axe 2 : **poursuivre les actions entamées** : réhabilitation Chaumontet, Place Blanche, marché voirie, réaménagement du centre bourg
- axe 3 : **les dossiers subventionnables** : certains dossiers ont déjà fait l'objet de demandes de subvention (notamment Fonds Verts) ; d'autres sont éligibles.

Les dossiers ainsi identifiés pourraient générer de l'ordre de 300 k€ de subventions.

OPERATION	PPI 2024	Dépenses HT éligibles	Subvention demandée 80,00 %	
Réhabilitation CHAUMONTET	46 000,00	57 670,84	46 137,00	
			Subvention possible 100,00 %	
Désamiantage Lactalis	80 000,00	66 667,00	66 667,00	
			80,00 %	
Démolition Grange Chaslard	40 000,00	33 334,00	26 667,00	
			40,00 %	60,00 %
Réhabilitation scène Brassens	36 500,00	30 416,67	12 166,67	18 250,00
			40,00 %	60,00 %
Rénovation Médiathèque	85 000,00	70 833,33	28 333,33	42 500,00
			Subvention demandée 80,00 %	
Place Blanche	50 000,00	117 699,84	94 160,00	
			Subvention possible 100,00 %	
Centre Bourg				
Etude impact Santé	25 000,00	20 834,00	20 834,00	
TOTAL			294 965,00	315 215,00

– axe 4 : la nécessaire transition énergétique et environnementale :

- * *rénovation énergétique des bâtiments* : l'audit énergétique de nos principaux bâtiments (Mairie, Isle aux Sports, Ecole des Mérigots, Médiathèque, ancien restaurant Chaumontet) révèle un gain possible de performance énergétique de 50 % à 80 % suivant les options envisagées (pompes à chaleur, huisseries, isolation) pour un coût compris entre 500 et 1 500 k€, en partie subventionnable (voir annexe)
- * *production photovoltaïque* : au-delà de l'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings supérieurs à 1500 m², la commune étudie la faisabilité et l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains de ses sites selon plusieurs scénarii : concession à un tiers, auto-consommation unitaire ou collective

Une enveloppe budgétaire paraît nécessaire sur ce thème dès 2024.

– axe 5 : le respect de nos engagements

Le budget 2024 ne dérogera pas aux engagements déjà pris :

- sécurité avec la poursuite des aménagements de voirie
- amélioration du cadre de vie et participation des habitants sur les grands projets (centre-bourg, budgets participatifs)
- sécurité financière de la commune (recours limité ou nul à l'emprunt) et des habitants (pas de majoration des taux d'imposition)

Ces axes de priorité guideront les arbitrages devant intervenir avant la finalisation du budget d'investissement dont l'enveloppe globale pour 2024 (opérations) ne devrait pas dépasser 900 k€ (hors subventions)

ANNEXE

SYNTHESE AUDIT ENERGETIQUE	SOLUTION BASSE			SOLUTION INTERMEDIAIRE			SOLUTION HAUTE		
	Objet	Montant	Gain	Objet	Montant	Gain	Objet	Montant	Gain
MATERNELLE MERIGOTS	Ventilation double flux + PAC	93 276,00	63,19 %	SOLUTION BASSE + Huisseries double vitrage	234 510,00	63,19 %	SOLUTION INTERMEDIAIRE + Isolation Murs plafonds par l'extérieur	312 984,00	84,62 %
ELEMENTAIRE MERIGOTS	VMC + PAC	108 732,00	56,69 %	SOLUTION BASSE + Huisseries double vitrage	246 728,40	64,33 %	SOLUTION INTERMEDIAIRE + Isolation Murs plafonds par l'extérieur	246 728,40	64,33 %
MAIRIE	VMC + PAC +régulation (Scenario 2)	119 676,00	51,37 %	SOLUTION BASSE + Huisseries double vitrage (scenario 1)	231 397,20	52,05 %	SOLUTION INTERMEDIAIRE + Isolation Murs plafonds planchers	428 805,60	80,82 %
L'ISLE AUX SPORTS	VMC + PAC (scenario 3)	79 488,00	58,74 %	SOLUTION BASSE + Huisseries double vitrage (scenario 2)	98 076,00	67,83 %	SOLUTION INTERMEDIAIRE + Isolation Murs planchers (scenario 1)	273 949,20	76,22 %
MEDIATHEQUE	VMC + PAC +régulation (Scenario 3)	54 216,00	60,32 %	SOLUTION BASSE + Huisseries double vitrage (scenario 2)	82 904,40	66,80 %	SOLUTION INTERMEDIAIRE + Isolation Murs plafonds planchers (scenario 1)	120 355,20	84,21 %
CHAUMONTET (ANCIEN RESTAURANT)	VMC + PAC (scenario 3)	23 568,00	60,00 %	SOLUTION BASSE + Huisseries double vitrage (scenario 2)	68 467,20	70,50 %	SOLUTION INTERMEDIAIRE + Isolation Murs plafonds (scenario 1)	96 912,00	80,00 %
TOTAL		478 956,00			962 083,20			1 479 734,40	

SYNTHESE AUDIT ENERGETIQUE	SOLUTION BASSE	PAC + VMC	SOLUTION INTERMEDIAIRE	HUISSERIES	SOLUTION HAUTE	ISOLATION
	Montant	Gain	Montant	Gain	Montant	Gain
MATERNELLE MERIGOTS	93 276,00	63,19 %	234 510,00	63,19 %	312 984,00	84,62 %
ELEMENTAIRE MERIGOTS	108 732,00	56,69 %	246 728,40	64,33 %	246 728,40	64,33 %
MAIRIE	119 676,00	51,37 %	231 397,20	52,05 %	428 805,60	80,82 %
L'ISLE AUX SPORTS	79 488,00	58,74 %	98 076,00	67,83 %	273 949,20	76,22 %
MEDIATHEQUE	54 216,00	60,32 %	82 904,40	66,80 %	120 355,20	84,21 %
CHAUMONTET (ANCIEN RESTAURANT)	23 568,00	60,00 %	68 467,20	70,50 %	96 912,00	80,00 %
TOTAL	478 956,00		962 083,20		1 479 734,40	